

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de cette dernière.

I. Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est-à-dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi et tenu par le comptable de la collectivité, soit par le trésorier des finances publiques. Il doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour le budget annexe. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Ce dernier peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

➤ Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (énergie, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).
- les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel).
- les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations)
- les dépenses financières (intérêt des emprunts).
- les dépenses d'ordre (amortissement des biens).

➤ Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

- les produits de service ou du domaine (vente gentiane, coupes de bois, redevances des estives...)
- les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation
- les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)
- les revenus des immeubles (location de logements ou de salle polyvalente, gîte, bâtiments communaux, location des pâtures).

b) Les principales dépenses et recettes réalisées en section de fonctionnement :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes Chapitre 11	210 538,59	Recettes des services Chapitre 70	95 354,89
Dépenses de personnel Chapitre 12	130 286,28	Impôts et taxes Chapitre 73	119 427,52
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	33 716,20	Dotations et participations Chapitre 74	147 543,94

Dépenses financières Chapitre 66	7 876,70	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	121 795,21
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	52 632,76	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	17 740,32
Autres dépenses Chapitre 70	3 539,35	Recettes financières Chapitre 76	2,16
Dépenses imprévues O22	-	Autres recettes Chapitre 013	2 688,00
Total dépenses réelles	438 589,88	Total recettes réelles	504 552,04
Valeur comptable immobilisation cédée 675	-	Différence sur réalisation (opération d'ordre entre sections) 7761 -042	
Charges (écritures d'ordre entre sections) 68-042	10 348,00	Excédent brut reporté oo2	
Virement à la section d'investissement O23		Produits (écritures d'ordre entre sections) 722-042	0.00
Total général	448 937,88	Total général	504 552,04

d) Le personnel :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE, NON TITULAIRE OU CONTRAT	TEMPS COMPLET OU NON COMPLET	QUOTITE OU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
Adjoint administratif principale de 1ère classe	C	Titulaire	Temps non complet	22 heures
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps complet	35 heures
Adjoint administratif	C	Titulaire	Temps non complet	31.5 heures
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps non complet	20 heures
Adjoint animation	C	CDD accroissement saisonnier d'activité		35 heures
Adjoint animation	C	CDD accroissement saisonnier d'activité		35 heures
Adjoint technique	C	CDD commune moins de 1000 habitants	Temps non complet	5.5 heures

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du bourg, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Détail des dépenses et recettes réalisées en la section d'investissement :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/ Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €	Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €
1641	OO	remboursement emprunt	22 833,33	O21	00	virement section de fonctionnement	0,00
165	OO	caution	380,00	10222	00	FCTVA sur dépenses 2019	65 708,96
Chap 16		TOTAL	23 213,33	1068	00	affectation du résultat	425 878,66
21051	97	logiciels	0,00	1321	114	TEPCV boulangerie	15 186,38
21533	OOO	réseaux cablés	996,00	1321	140	TEPCV éclairage anzat	1 106,26
21568	OOO	matériel et outillage incendie	0,00	1321	159	TEPCV éclairage anzat	8 302,80
21571	OOO	matériel roulant	1 200,00				
2158	OOO	matériel et outillage	995,46	1322	140	Subvention Region aménagement bourg	40 000,00
2183	OOO	matériel de bureau et informatique	99,00	1323	140	subvention conseil départemental aménagement bourg	116 860,00
2184	OOO	Mobilier	0,00	1341	147	subvention DETR Tour de Besse	2 459,00
2188	000	Autres immobilisations	296,95	1341	168	subvention DETR escaliers mairie	1 836,00
2168	127	Restauration vieux registres Etat-civil	893,52				
2183	97	Achat matériel informatique mairie	590,30				
2183	140	matériel bureau informatique	480,00				
2183	156	matériel informatique Parrot	0,00				
2184	153	Mobilier restaurant	0,00	chap 13		TOTAL	185 750,44
2184	133	Mobilier salle polyvalente	7 036,88	165	00	caution	380,00
2188	114	autres immo corporelles	3 300,00				
2188	156	Achat matériel station de Parrot	0,00	chap 16		TOTAL	380,00
Chap 21		TOTAL	15 888,11	2315	140	remboursement API assainissement	17 626,92
2312	152	travaux forêts	4 371,27				
2312	ooo	aménagement terrain	8 134,80				
2313	94	bat communaux	169,00				
2313	132	Restauration maison des associations	9 690,00				
	133	Travaux salle polyvalente	0,00				
	156	travaux station Parrot	0,00				
	168	Accès mairie- escaliers	8 541,16				
	173	Eglise Anzat	30 158,40				
2315	140	Travaux aménagement du bourg	144 038,14				
	166	Travaux piste du cézallier	2 280,00				
	172	enfouissement réseaux secs Luguet					
	174	Voirie 2019	91 513,20				
	175	Aménagements des villages					
Chap 23		TOTAL	298 895,97				17 626,92
2031	147	Etude Tour de Besse	10 920,00	21571	040	amortissement des biens	
	172	Etude aménagement Luguet		28041582	040	amortissement des biens	10 348,00
2041582	140	éclairage public aménagement Anzat	19 247,41			amortissement des biens	
2041582	159	Travaux éclairage public	0,00			amortissement des biens	
2041511	170	Illuminations de fin d'année	0,00		040	Total opérations d'ordre	10 348,00
2051	156	concession Dag Système	0,00	2031	041		0,00
192	040	plus ou moins values s/cessions	0,00				
O20	OO	dépenses imprévues	0,00		041	Total opérations patrimoniales	0,00
OO1	OO	déficit reporté					
		TOTAL	368 164,82			TOTAL	705 692,98

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent d'où l'importance du compte administratif qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la commune.

L'affectation du résultat :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

Affectation du résultat 2020 :

Pour rappel : déficit de la section d'investissement de l'année antérieure : 407 526.67 €

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 629 833.79 €

Le compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : + 337 528.16 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : + 55 614.16 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 143 505.10 €

En recettes pour un montant de : 212 222.80 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 280.81 €

Le conseil municipal décide donc d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 280.81 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 684 167.14 €